

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024
N° 2024.02.03

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt quatre, le quinze février à 20:00 , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du jeudi 08 février 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	26	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Dominique MOLLE, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN
Yaëlle MATHIEU-PÉGART représentée par Jean-François VIGUÈS
Valérie BERTHÉOL représentée par Patrick NEHEMIE
Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN
Philippe ROCHETTE représenté par Martine MÉZONNET
Hélène VEILHAN représentée par François ULRICH
Isabelle FOURTIC représentée par Olivier DEVISE

Hervé GRANDJEAN a été nommé secrétaire de séance.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION

Il est entendu que les fonctions d'élu local sont gratuites.

Toutefois, une indemnité destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales. Son octroi nécessite une délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 ;

Vu la délibération n°2020.03.02 du Conseil Municipal du 28/07/2020 fixant les indemnités des élus de la commune de Beaumont ;

Vu la délibération n°2024.02.01 du Conseil Municipal du 15/02/2024 déterminant le nombre d'Adjointes au Maire et la détermination du rang du nouvel Adjoint au Maire ;

Vu la délibération n°2024.02.02 du Conseil Municipal du 15/02/2024 portant élection de M. Jean François Vignes au poste de 7^{ème} Adjoint au Maire ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **22 Voix Pour**, 4 Abstentions et 7 non participation au vote (M. Olivier Devise avec le pouvoir d'Isabelle Fourtic, Mme Dominique Molle, M. Francois Ulrich avec le pouvoir d'Hélène Veilhan, Mme Aline Faye et M. Jean François Maume) décide :

- **DECIDE** que M. Jean-François Vignes, 7^{ème} Adjoint au Maire percevra les indemnités de fonction prévues dans la délibération n°2020.03.02 du Conseil Municipal du 28/07/2020.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN